



« Il s'agit par exemple du piétinement des sièges, de la pose des pieds sur des accoudoirs et les dossiers, de l'occupation anarchique des places, et du dépôt d'ordures sur des emplacements inappropriés », note un communiqué du ministre des Sports et de l'éducation physique, président du Cocan 20-21, rendu public ce 18 janvier 2021.

« Il a été relevé, dans le cadre des rencontres du CHAN sur les sites de la compétition en général, dont celui du Complexe Sportif de Japoma en particulier, divers actes de déviance et d'incivisme », fait savoir le Ministre Narcisse Mouele Kombi. Ces actes qui n'honorent pas leurs auteurs et ayant fait « l'objet d'une large amplification sur les réseaux sociaux » sont répréhensibles, rappelle le patron des questions de sport au Cameroun. Lire l'intégralité du Communiqué :